

ORGANISATION DE PLONGEE ET CONDUITE DE PALANQUE

Mathieu Foudral

MF2° / BEES1°

Instructeur Régional Stagiaire

INTRODUCTION

PLAISIR et SECURITE
au cours d'une plongée
dépendent du soin apporté à son
Organisation et à sa Conduite.
Directeur de Plongée et Guide de Palanquée
assument cette importante responsabilité.

Le Directeur de Plongée

- C'est « l'acteur » principal et incontournable sur le « terrain »
- Il assume la responsabilité de l'organisation complète de l'activité.
- Il peut parfaitement décider d'annuler au dernier moment une plongée, limiter les prérogatives voir interdire une personne de plonger.

Le Directeur de Plongée (Aspect Règlementaire)

- La pratique de la plongée est placée sous la responsabilité d'un Directeur de Plongée présent sur le site qui fixe les caractéristiques de la plongée et qui organise l'activité. Il s'assure de l'application des règles définies par:
- Arrêté Juin 1998 modifié 2000 (Air)
- Arrêté Juillet 2004 (Mélanges)

Directeur de Plongée en Milieu Naturel (Aspect Règlementaire)

- Le Directeur de Plongée en milieu naturel est titulaire au minimum du :
 - Niveau 5 de Plongeur (P5) ,UNIQUEMENT en cas d'exploration, sous réserve de l'accord du Président de son club et dans un cadre uniquement bénévole.
 - Niveau 3 d'encadrement (E3)
(Exploration et/ou Enseignement)
- MF1: Bénévole / BEES1: Bénévole ou Rémunération.

Directeur de Plongée en Milieu Artificiel (Aspect Règlementaire)

- Lorsque la plongée se déroule en piscine ou fosse de plongée dont la profondeur n'excède pas 6 mètres, le DP est titulaire au minimum du niveau 1 d'encadrement. (E1)

Le DP autorise les plongeurs de niveau 1 ayant reçu une formation adaptée à plonger entre eux et les plongeurs de Niveau 4 à effectuer des Baptêmes.

Le Guide de Palanquée

- Avec son Niveau 4, le GP possède des prérogatives reconnues pour encadrer les personnes de niveaux inférieurs.
- Souvent il seconde le Directeur de Plongée et aide celui-ci dans la mise en place et l'organisation de l'activité.
- Les plongeurs l'accompagnant en immersion sont sous sa responsabilité.

Le Guide de Palanquée (Aspect réglementaire)

- Le Guide de palanquée dirige la palanquée en immersion. Il est responsable du déroulement de la plongée et s'assure que les caractéristiques de celle-ci sont adaptées aux circonstances et aux compétences des participants.

Equipement du Guide de Palanquée

- Un système gonflable au moyen de gaz comprimé permettant de regagner la surface et de s'y maintenir.(Gilet)
- Des moyens de contrôler personnellement les caractéristiques de la plongée et de la remontée de leur palanquée.
- En milieu naturel, le GP est équipé d'un équipement de plongée muni de 2 sorties indépendantes et de 2 détendeurs complets.

Matériel complémentaire recommandé pour le plaisir et la sécurité de la plongée:

Tout Guide de Palanquée* doit avoir en plus
le matériel complémentaire suivant :

- Une source d'éclairage.
- Un compas.
- Un parachute de palier.
- Un couteau de plongée ou cisaille.
- *Concerne aussi le Plongeur Autonome.

Prérogatives du Niveau 4

- En plus des prérogatives de plongeur P3:
- Encadrer 4 Plongeurs débutants dans l'espace proche. (0-6m) + 1P4 éventuellement.
- Encadrer 4 Plongeurs Débutants en fin de formation Niveau 1 dans l'espace médian. (0-20m) + 1P4 éventuellement.
- Encadrer 4 Plongeurs Niveau 1 dans l'espace médian*. (0-20m) + 1P4 éventuellement.
- Encadrer 4 Plongeurs Niveau 2 dans l'espace lointain*. (20-40m) + 1P4 éventuellement.
- Réaliser des baptêmes de plongée en Milieu Artificiel avec présence et autorisation d'un DP au minimum E1.

Organisation de plongée

- Elle incombe au Directeur de Plongée, cependant :
- Un Niveau 4, peut être 'potentiellement' un futur DP dans sa structure par la suite*
- Un Niveau 4 peut aider le DP dans la mise en place de l'organisation de la plongée.
- Donc, il est intéressant d'aborder dans ce cours ce chapitre.

* Voir conditions

'Obligations'

- Obligation de moyens : C'est le fait de mettre à disposition ou en œuvre, tout moyens permettant d'assurer l'organisation de la pratique de l'activité en toute sécurité. (donner des exemples)
- Obligation de résultat : C'est l'obligation d'atteindre l'objectif mentionné dans le contrat établi entre deux parties. Contrairement à des idées reçues , cette obligation peut apparaître dans le cas de la pratique loisir bénévole ou non avec certains publics (enfants / handicapés)

Météorologie

- Un facteur en relation direct avec les conditions de plongée.
- Critère de sécurité incontournable dans l'organisation d'une plongée.
- Le DP doit prendre en considération les prévisions météo et les éventuelles évolutions de celles-ci.
- Si les conditions de plongée sont défavorables et menacent la sécurité des plongées, il est de la responsabilité du DP d'annuler la sortie.

Sources Météorologiques

- Téléphone : 0892 68 08
- Internet : www.météo.fr
- Minitel : 3615 météo code mer
- Radio / Télévision
- Affichage dans les capitaineries des ports

Aspect Administratif

Documents importants à vérifier:

- Licence FFESSM (Club affiliés FFESSM)
- Certificat Médical
- Attestation de Niveau
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Carnet de plongée
- Assurances

Licence FFESSM

- Obligatoire pour pratiquer l'activité dans une structure affiliée à la FFESSM.
- Validité : 16 Mois (15 Septembre au 31 Décembre de l'année suivante)
- Couverture en RC dans le cadre de la plongée valable dans le monde entier.
- Permis de pêche sous-marine en mer pour les + de 16 ans.

Licence FFESSM (suite)

- Possibilité de souscrire une assurance complémentaire plongée.
- Possibilité de passer des Brevets Fédéraux
- Possibilité de participer aux compétitions
- Possibilité de participer à la vie de la FFESSM (élections..)
- Tarif préférentiel revue fédérale Subaqua

Le Certificat Médical

Généralités :

Un Certificat médical est demandé pour la délivrance de la première licence FFESSM.

La loi n'imposant pas l'obligation du certificat médical pour son renouvellement.

Cependant,

Les Clubs sont tout à fait libre de demander un certificat médical pour le renouvellement de la licence sur la base des directives précises et définies par l'autorité du club.

Il reste obligatoire pour la pratique de l'activité.
(sauf le Baptême)

La durée de validité de ce Certificat Médical est de 1 an. Si la validité du certificat médical expire au cours d'un stage, il reste toutefois valable jusqu'à la fin de celui-ci.

BAPTEME de PLONGEE

Pour le Baptême de Plongée,
Il n'y a pas d'obligation de Certificat Médical.

(*Sauf pour les personnes handicapées)

Le Moniteur peut surseoir à la réalisation du
baptême au vu des éléments liés à la
santé du plongeur et avancés par lui sur la
base de l'entretien préalable au baptême.

Certification pour le passage du Niveau 1 de Plongeur

La Présentation du Certificat Médical type
FFESSM de non contre indication à la
pratique de la plongée subaquatique établi
depuis moins d'un an est exigée.

Tout Médecin est habilité à rédiger ce
certificat.

Certification des Niveaux II et au delà

La présentation du certificat médical type FFESSM de non contre indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins d'un an et délivré par un Médecin Fédéral ou un Médecin titulaire du CES médecine du sport est exigée, ou médecin hyperbar, ou médecin de la plongée.

Pour l'Exploration en Scaphandre et la pratique de loisir

La présentation du certificat médical type FFESSM de non contre indication à la pratique des activités subaquatiques établi depuis moins d'un an est exigée.

Tout Médecin est habilité à rédiger ce certificat

Pratique de la Compétition

La participation aux compétitions est subordonnée à la présentation d'une licence sportive accompagnée d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition qui doit dater de moins d'un an.

Ce certificat sera délivré par un Médecin Fédéral, un médecin spécialisé, ou titulaire du CES de médecine du sport.

Jeunes Plongeurs

Sont considérés comme jeunes plongeurs les enfants de 8 à 14 ans.

La visite médical initiale comprend un examen effectué par un Médecin Fédéral FFESSM ou titulaire d'un DU de médecine plongée/Subaquatique/Hyperbare

Cette visite doit être effectuée une fois par an.
Le médecin peut réduire cette périodicité à 6 mois en fonction des constatations médicales établies.

Jeunes Plongeurs suite

La visite médicale initiale préalable à la délivrance de la première licence doit comprendre une audiotympanométrie effectuée par l'un des médecins suscités s'il dispose du matériel nécessaire ou par un spécialiste ORL.

Pratique de la plongée pour les Handicapés

La pratique de la plongée subaquatique par une personne porteuse d'un Handicap est soumise dès le baptême, à la présentation d'un certificat médical type FFESSM rédigé par un médecin fédéral, médecin spécialisé ou un médecin spécialiste de médecine physique dans le cadre de la réglementation fédérale

Pratique de la plongée pour les Handicapés suite et fin

Ce certificat pourra, selon le degré et la nature du handicap comporter des limitations relatives au temps, à la profondeur et aux conditions de pratique et d'encadrement de la plongée.

Ces limitations prévalent sur les prérogatives de tout niveau de plongée obtenu antérieurement ou non au handicap.

Ce certificat médical doit être visé par le Président de la Commission Médicale Régionale et de prévention du lieu du club du licencié.

Reprise de la Plongée après un Accident

La reprise de la plongée après un ADD ou de Surpression Pulmonaire ayant nécessité un traitement par oxygénothérapie hyperbare, nécessite un certificat médical établi par un médecin fédéral ou un médecin spécialisé selon les critères recommandés par la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

Ce certificat sera rédigé sur un formulaire type FFESSM et sera obligatoirement visé par le Président de la Commission Médicale et de Prévention Régionale.

Remarques

En cas d'accident avec un certificat médical supérieur à 1 an, les responsabilités pénale et civile du club pourraient naturellement être engagées.

Il va donc de soi qu'un contrôle très formel doit s'opérer pour vérifier la période de validité du certificat médical au moment des activités et interdire toute sortie plongée aux titulaires d'un certificat médical supérieur à 1 an.

Assurances :

- La licence FFESSM vous offre une couverture en RC dans le cadre de la plongée valable dans le monde entier.
- Il est recommandé de souscrire une Assurance dite 'complémentaire' qui vous offre une couverture sur les dommages dont vous pouvez être victime dans le cadre de la pratique de la plongée.
- Bien lire vos contrats et vos garanties...

Attestation de Niveau / Carnet de plongée :

- Elle permet de justifier votre niveau de plongée. (obligatoire)
- Peut apparaître sous forme de carte double face / passeport plongeur / Brevet.
- Le carnet de plongeur permet de renseigner précisément le DP de votre passif plongée.

(expérience/dernière plongée)

Choix du Site

- Le DP doit prendre en considération:
- Les Conditions Météo / Conditions de Plongée du jour (courants, marées..)
- Les Niveaux des Plongeurs et compétences réelles*
- Le nombre de plongeurs.
- L'intérêt du site et ses spécificités.
(accès/profondeur/relief...)

Constitution des Palanquées

- C'est une responsabilité importante du DP qui demande :
- Une connaissance parfaite de la réglementation et de la sécurité.
- Une connaissance des capacités d'accueil du club , de son encadrement et des plongeurs.
- De l'expérience et de l'autorité.

Matériel de secours

- Un moyen de communication permettant de prévenir les secours.
- Eau douce potable non gazeuse.
- Un BAVU avec sac de réserve d'oxygène.
- Une bouteille d'oxygène gonflée d'une capacité suffisante pour permettre en cas d'accident, un traitement adapté à la plongée, avec mano détendeur et tuyau de raccordement au BAVU.
- Une bouteille d'air de secours équipée de son détendeur.
- Une couverture isothermique.
- Un moyen de rappeler, un plongeur en immersion depuis la surface. (lorsque la plongée se déroule en milieu naturel, au départ d'une embarcation)
- Eventuellement un aspirateur de mucosités.
- Une trousse de secours (Aspirine en poudre non effervescente..)

Matériel d'assistance

- Une tablette de notation.
- Un jeu de tables permettant de vérifier ou recalculer les procédures de remontées réalisées au-delà de l'espace proche.
- Les matériels et équipements nautiques des plongeurs sont conformes à la réglementation en vigueur et correctement entretenus.

(voir chapitre matelotage)

- * L'activité de plongée est matérialisée selon la réglementation en vigueur. (Pavillon Alpha)

Contact Secours

- VHF canal 16
- 15 Médecin SAMU en relation avec les pompiers
- 18 Pompiers
- 112 International
- CROSS (Secours en mer): 1616
- Toujours utile d'avoir le numéro de téléphone médecin fédéral ou hyperbar ainsi que le numéro du caisson de décompression le plus proche.

Info

- Ne jamais oublier que c'est une erreur grave et lourde de conséquences d'interrompre une procédure de secourisme et de ne pas contacter les secours.

Info

- En cas de découverte ayant un intérêt archéologique, vous devez obligatoirement
- Effectuer un relevé d'amers précis.
- Dans les 48H faire une déclaration à l'administration des affaires maritimes.
- Faire une seconde déclaration au DRASM
- (Département des Recherches Archéologiques Sous Marine)
- Possibilité d'obtenir la qualité 'd'inventeur' de la découverte qui peut éventuellement donner droit à rémunération.

Briefing

Incontournable dans l'organisation d'une plongée, le briefing permet :

de donner à l'ensemble des plongeurs :

la constitution des palanquées ou équipes du jour.

- un maximum d'informations sur les caractéristiques du site.
- un maximum d'informations sur le déroulement de la plongée.
- de rappeler les consignes du jour et les consignes de sécurité.
- Le Briefing est réalisé par le DP.

Conditions pour plonger en autonomie:

- Etre majeur
- Etre titulaire d'un niveau 2 de plongeur au minimum
- Autorisation du Directeur de plongée
- Posséder le matériel individuel de plongée conforme à l'arrêté du 22 Juin 1998 modifié 2000 (le citer)

Sécurité de surface

- Si le DP est tenu d'être présent sur le site, rien ne l'empêche de plonger. Dans tous les cas, il reste responsable de la sécurité et de la surveillance en surface.
- (signalisation de la plongée / matériel de secours et d'assistance...)

Rôle du Guide de Palanquée

- Préserver l'intégrité physique des plongeurs sous votre responsabilité est votre 'contrat minimum', cependant votre rôle de GP va encore plus loin.

Le GP doit s'attacher à rendre attrayante et agréable la plongée qu'il conduit.

Conduite de Palanquée

- Prise en charge de la palanquée :
 - Estimation des compétences et de l'expérience des plongeurs.
(Discussion avec les plongeurs)
 - Découvertes des particularités de chacun.
(Age , condition physique , appréhension , centres d'intérêts..)

Présentation du site

- Le type et les particularités du site :
Sec / Tombant / Pente / Plateau / Epaves
Nature des fonds :
Roches / sable / Vase / Galets..
- Particularités :
Courant / Visibilité / Température / Faune
et Flore / Historique et Anecdotes..

Planification de la plongée

- Les paramètres se fixent en accord avec les membres de la palanquée dans le respect des consignes du DP.
- La planification doit prendre en considération :
Temps / Profondeur / Gestion de l'air /
Décompression / Signe / Orientation et le
RAPPEL des CONSIGNES de SECURITE
- Plongée simple / successive ?

Vérification et aide à l'équipement

- Etat général et fonctionnement.
- Adaptation des équipements aux plongeurs à la plongée prévue.
- Niveau de maîtrise de ces équipements.
- Configuration des équipements utilisés.

Vérification et aide à l'équipement

- La phase équipement est une étape importante lors de la préparation 'avant plongée'. Il ne faut pas la négliger et prendre le temps de s'équiper et de vérifier l'état de fonctionnement et la configuration de son matériel. Un GP doit être attentif lors de cette phase et apporter aide et vérifications aux plongeurs de sa palanquée (aux autres aussi..)
- Par exemple bien vérifier la bonne ouverture des robinets, positionnement et fonctionnement des détendeurs, manomètre avant la 'mise à l'eau'..

Mise à l'eau

- Différentes techniques existent en fonction du lieu ou du type d'embarcations:
- (saut droit , arrière , retourné , descente depuis l'échelle..) depuis le bord d'une plage...
- Le GP est toujours le premier à l'eau , sur signe de celui-ci les membres de sa palanquée suivront successivement.

Mise à l'eau

- Le GP doit prendre en considération que 'la mise à l'eau' peut être une source de stress chez le plongeur débutant.
- Le GP doit veiller à regrouper sa palanquée en surface.
- Parfois les conditions de mise à l'eau peuvent être difficiles (vagues, courants..) et demande des consignes et des dispositions particulières.

Immersion et descente

- Privilégier une descente 'tête vers le haut' avec point d'appuis et repères visuels pour les plongeurs débutants.
- La descente doit s'effectuer de manière contrôlée en prenant le temps de réaliser les manœuvres de compensation.
- Au cours de la descente , le GP doit veiller à la cohésion de sa palanquée.
- Il adopte le meilleur positionnement possible lui permettant de visualiser sa palanquée et d'intervenir si besoin.

Phase Exploration

Durant la phase exploration, le GP guide sa palanquée en fonction :

- Des directives du DP
- De la planification de la plongée
- De la configuration du site et du trajet prévu
- De la consommation d'air de l'ensemble des plongeurs

Phase Exploration

- Cependant, dans certaines situations le GP doit être capable d'anticiper et/ou d'improviser dans le sens de la sécurité. Exemples :
- Homme : Stress / Narcose / Accélération du rythme ventilatoire / désintérêt de la plongée..
- Milieu : Courant / Mauvaise Visibilité / filets..
- Matériel : Givrage détendeur / Panne phare..

Phase Exploration

- Le GP veille à la cohésion de sa palanquée en immersion (même temps / même trajet / même profondeur)
- Il adopte le meilleur positionnement possible lui permettant de visualiser sa palanquée et d'intervenir rapidement si besoin.
- Il adapte la plongée en fonction du plus faible niveau de la palanquée. (palmage)

Phase Exploration

- En plus de sa propre sécurité, le GP doit assurer la sécurité des plongeurs sous sa responsabilité.
- Cependant, le GP doit aussi 'éveiller' l'intérêt des plongeurs qu'il encadre.
- (faune / flore / épaves / caractéristiques du site..)

Phase de remontée

- La remontée est la première phase de la décompression. Le GP doit veiller au respect de la vitesse de remontée et la cohésion de l'ensemble de la palanquée.
- Il adopte le meilleur positionnement possible lui permettant de visualiser sa palanquée et d'intervenir rapidement si besoin.
- Remonter le long du mouillage est un facteur de confort et de sécurité surtout avec des plongeurs ayant un faible niveau technique.

DECOMPRESSION

- Il est conseillé si possible d'effectuer les plongées dans le respect de 'la courbe de sécurité'.
- Dans le cas de la réalisation de palier(s) de décompression, le GP aura préalablement planifier cette déco avec sa palanquée. (Tables / ordi / gestion du stock d'air / utilisation parachute de palier)

Récupération en surface

- Le GP doit essayer dans la mesure du possible de sortir au plus près du point d'immersion.
- En cas de remontée en pleine eau, il matérialise sa présence avec un parachute de palier.
- Il veille à ce que la palanquée reste regroupée. En particulier lors de mauvaises conditions météo.
- Il est le dernier à sortir de l'eau.

Après plongée

- Le rôle du GP ne s'arrête pas dès la sortie de l'eau. Il doit avoir des échanges avec les membres de sa palanquée sur le déroulement de la plongée.
- Souvent il apporte des éléments de réponses sur les particularités du site (faune/flore/relief..) et des conseils sur le plan technique.
- Le GP doit informer le DP de toutes situations anormales.
- Il aide le DP dans ses tâches.

Conclusion

- Bientôt vous deviendrez Guide de Palanquée, vous avez compris que c'est une grande responsabilité qui vous attend.
- A vous de faire découvrir dans le plaisir et la sécurité le monde sous marin.
- La plongée est une activité évolutive ou l'on ne cesse d'apprendre tous les jours de nouvelles choses et ce, quelque soit son niveau.
- Une pratique régulière dans différentes structures, dans différents milieux , sur différents sites , dans différentes conditions , avec différents moniteurs et plongeurs, ne pourront que contribuer à développer votre expérience de Guide de Palanquée et pourquoi pas de futur Moniteur !

Bon Courage pour votre niveau 4 !

Mathieu Foudral